

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00156
Propriétaire(s) : Calvin Piggott et Judy Matthew
Emplacement : 552, rue McLeod
Quartier : 14 - Somerset
Description officielle : partie du lot 37 (Sud de la rue McLeod) plan enr. 30
Zonage : R4S
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent démolir leur maison existante et construire un nouveau triplex de trois étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 7,21 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 12 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 216,3 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 360 mètres carrés.
- c) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 7,5 mètres ou 25 % de la profondeur du lot alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 30 % de la profondeur du lot soit, dans ce cas-ci, de 9,0 mètres.
- d) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure est à 0,6 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 1,2 mètre.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.